

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

la ligne
fr. 50
fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Lyon et départements limitrophes.....	Trois mois	Six mois
Autres départements.....	5 fr. 10	10 fr.
Etranger et Union postale.....	8 fr. 15	15 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 1^{er} avril 1882

3 1/2 %	83 35	Crédit Lyonnais	770
4 1/2 %	83 60	Mobilier espagnol	628
5 %	117 81	Union générale	525
5 1/2 %	89 85	Foncière lyonnaise	525
6 1/2 %	100 00	Autrichiens	687
7 %	12 42	Lombards	310
7 1/2 %	117 81	Saragosse	530
8 %	100 00	Nord-Espagne	618
8 1/2 %	100 00	Transatlantique	530
9 %	100 00	Suez	2590
9 1/2 %	100 00	Consolidés à Londres	101 5/16
10 %	100 00	Panama	530

Télégrammes

DE NUIT
Fil spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 1^{er} avril.

Le conseil des ministres qui s'est réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy, a été fort court.

Les ministres se sont occupés du projet de canal de l'Océan à la Méditerranée dont M. de Freycinet a été saisi par une récente lettre de M. Duclerc qui a été lue aujourd'hui au conseil. Le ministre des travaux publics a été invité à communiquer son avis au conseil. Il s'est occupé aussi à nouveau du canal dérivé du Rhône et enfin du canal de l'Hérault, pour lequel un projet sera présenté prochainement.

M. Grévy a signé un projet portant création d'une caisse pour la construction d'hôtels de postes et télégraphes dans plusieurs grandes villes, à Lyon notamment.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 1^{er} avril.

Commission du budget
Le rapporteur général du budget de 1883 doit être désigné hier; mais la première sous-commission, à qui incombe le soin de faire cette désignation, a remis l'élection à la rentrée de la Chambre, après Pâques.

Les Chambres se sépareront ce soir ou lundi; mais la commission du budget siègera quelques jours encore, pendant les vacances, afin d'accomplir sa tâche; aussi elle a décidé qu'elle se réunirait dans le courant de la semaine prochaine.

Commission de l'armée
M. Gambetta a été élu, par 14 voix contre 6, président de la commission de l'armée.

La droite royaliste

La droite de la Chambre s'est réunie après la séance et a décidé d'adoucir les termes de la proposition rédigée par M. Freppel en vue de lui enlever tout caractère de résistance à la légalité.

Les employés des chemins de fer

La commission chargée de l'examen de la proposition concernant les agents commissionnés des chemins de fer a entendu aujourd'hui le ministre des travaux publics.

Il a déclaré qu'il n'était pas opposé en principe au projet de loi qui empêcherait les compagnies de renvoyer arbitrairement leurs employés, mais il ne trouve pas que la rédaction de l'article 1^{er}, qui précisément a pour but de couper court aux renvois arbitraires, soit acceptable.

Interrogé sur la rédaction qu'il proposait, le ministre a répondu que le gouvernement avisait et ne manquerait pas d'étudier sérieusement la question.

La commission proposait de confier au ministre le soin de déterminer quels agents seraient commissionnés, parce qu'il serait trop facile, en ne commissionnant personne de se soustraire à la loi. M. Varroy a répondu que cela lui paraissait contraire à la liberté des compagnies.

Interrogé sur le point de savoir s'il n'y aurait pas moyen de rendre effectif le service de contrôle qui, suivant plusieurs membres de la commission, serait aujourd'hui subordonné aux inspirations des compagnies, M. Varroy a répondu que ce service était organisé et fonctionnait dans les meilleures conditions. Ingénieur du contrôle jusqu'en 1870, il a pu s'assurer par lui-même de la vigilance avec laquelle ces délicates fonctions sont exercées.

Proposition Clovis Hugues

M. Clovis Hugues a déposé hier au cours de la séance sa proposition de loi tendant à l'abrogation complète de l'ordonnance royale du 24 juin 1778.

Voici le texte de cette proposition :

« Article 1^{er}. — L'ordonnance du 24 juin, abrogée en partie par la loi du 28 mai 1836, est rapportée.

« Art. 2. — Les Français établis dans les contrées où règnent les coutumes ne sont soumis à aucun régime d'exception; ils sont régis par les lois en vigueur en France »

SENAT

LA SÉANCE

Séance du samedi 1^{er} avril

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à autoriser le département de l'Isère à contracter un emprunt pour une école normale d'institutrices.

Il adopte encore différents projets de loi d'intérêt local.

LES PLUS IMPOSÉS

(Suite de la discussion)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à l'abrogation des dispositions législatives concernant l'adjonction des plus imposés aux conseils municipaux.

Amendement Chesnelong

M. Chesnelong présente un amendement tendant à laisser subsister la loi actuelle toutes les fois qu'il s'agit de voter des contributions extraordinaires ou des emprunts s'appliquant à des dépenses facultatives.

L'orateur défendant son amendement, dit que l'adjonction des plus imposés est la meilleure garantie qui existe pour les contribuables, surtout si le conseil municipal est composé de gens ne payant pas d'impôt. L'impôt doit être consenti par ceux qui le payent, c'est là un principe indéniable.

Il dit qu'on veut établir la suprématie du nombre et s'élever au-dessus du droit; on respecte peu les droits de la propriété, surtout dans un moment où l'agriculture éprouve tant de difficultés.

Il termine en disant que le projet du gouvernement est anti-libéral comme tous ses actes.

M. Lubié, rapporteur, combat l'amendement qui n'est pas adopté.

M. de Ravignan combat le projet de loi en disant qu'il est attentatoire à la propriété; ainsi dans les communes où l'adjonction des plus imposés existe, chaque habitant paie 7 francs et dans celles où elle n'existe pas il paie 89 francs.

Vote du projet

La discussion est close; il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants:

Nombre des votants.....	274
Majorité absolue.....	138
Pour.....	172
Contre.....	102

Le projet est adopté.

LES CRÉDITS POUR LA TUNISIE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture aux ministres de la guerre, de la marine et des colonies et des finances, sur l'exercice 1882, de crédits supplémentaires montant à la somme de 8,844,000 fr. pour les frais de l'expédition de Tunisie pendant le deuxième trimestre de 1882.

Discours de M. de Broglie

M. de Broglie rappelle que le gouvernement avait promis que les affaires relatives à la Tunisie seraient librement discutées.

Il rappelle également dans quelles conditions a été faite l'expédition de Tunisie.

On n'aurait jamais cru celui qui aurait dit au début de la guerre qu'il faudrait dépenser 80 millions et envoyer 30,000 hommes de troupes pour y rester en permanence.

L'orateur critique aussi les clauses du traité du Bardo qu'il trouve désavantageuses pour la France et fait remarquer que la question de la garantie de la dette tunisienne n'est pas encore terminée actuellement.

Nous sommes, dit-il, dans des embarras inextricables.

Il termine en demandant que le gouvernement dépose le plus tôt possible le plan d'organisation de la Tunisie.

M. de Freycinet répond que le plan d'organisation n'est pas encore terminé. Dès qu'il le sera, le gouvernement le soumettra au Sénat et la discussion pourra se faire.

Le Sénat adopte ensuite à l'unanimité l'ensemble du projet.

LE TRAITÉ FRANCO-ITALIEN

(Suite de la discussion.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation du traité de commerce signé à Paris, le 3 novembre 1881, entre la France et l'Italie.

M. Buffet demande que la proposition de M. Testelin soit renvoyée à la commission et que la discussion du traité soit ajournée.

Le Sénat repousse la proposition et décide de passer immédiatement à la discussion des articles.

Amendement Feray

M. Feray développe une proposition tendant à ce que le Sénat, avant de statuer sur le traité de commerce, invite le gouvernement à proposer à l'Italie la révision, suivant le tarif de 1863, de certains articles inscrits aux tableaux A et B.

M. Tirard, ministre du commerce, défend le traité et fait valoir que des droits très forts sont maintenus sur les bestiaux qui forment l'appoint le plus considérable des importations de l'Italie.

Le Sénat repousse l'amendement Feray.

Vote du traité

Il est procédé au scrutin sur l'ensemble du projet de loi qui est adopté.

Ajournement du Sénat

Le Sénat décide de s'ajourner au mardi 2 mai.
La séance est levée à 6 h. 15.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du samedi 1^{er} avril

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 3 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observation.

Vérification de pouvoirs

L'élection de M. Dessolier, député d'Oran, est validée sans opposition.

La Chambre valide également l'élection de M. Verrière, dans la circonscription de Béziers.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

A la fin de la première bouteille les yeux du bandit se rapetissèrent et brillèrent comme des lucioles. Il devenait loquace et se mit à bavarder.

— Positivement tu avais raison... balbutia-t-il d'une voix entrecoupée de hoquets, huit jours, c'est une simple fichaise, ça passera vite, surtout si tu as la magnificence de me donner un peu de monnaie, histoire de fréquenter la boutique et de trouver le temps moins long... René lui mit dans la main une pièce d'or.

— Voici vingt francs... dit-il, mais, vous savez je ne vous les donne pas, je vous les prête, vous me les rendrez sur l'affaire.

Jean-Jeudi regarda son interlocuteur avec mépris d'un homme dont la raison cha-

beau parole... très chic et tout à fait *rupin*... laisse bouillir la marmite... Nous partagerons en frères... Quand j'aurai retrouvé la femme et le particulier, nous n'aurons qu'à dire: *Il faut j... pour avoir...* Ça sera la poule aux œufs d'or...

René comprit que Jean-Jeudi était à point et que le moment des confidences sérieuses approchait.

— Ah! il y a aussi un particulier? demanda-t-il d'un air indifférent.

— Bien sûr qu'il y en a un...

— Vous ne m'avez parlé que d'une femme...

Jean-Jeudi vida d'un seul trait son verre plein jusqu'au bord, il dodelina la tête et reprit:

— J'en ai parlé et j'en reparle... On ne peut pas défilier tout son chapelet d'un seul coup...

Tu comprends ça... La femme, je l'ai retrouvée... ou du moins ça m'étonnerait bien si ça n'était pas elle... Une rudement belle fille autrefois, et joliment conservée pour le quart d'heure... Si bien conservée, que par moments je ne suis pas bien sûr que c'est elle... Voilà une chose à éclaircir... C'est comme pour le particulier... A propos, connais-tu le notaire?

— Non.

— Et Plume-d'Oie?

— Pas davantage...

— Si tu connaissais l'un tu connaîtrais l'autre, naturellement, attends que c'est le même...

Eh bien! il me fait l'effet de s'être mis le doigt dans l'œil, le notaire, à propos du particulier...

Il y a bien des noms qui commencent par les mêmes lettres, pas vrai?... Enfin, faudra voir...

Je me charge de reconnaître la binette du personnage... J'allais le dévisager quand on m'a mis la main au collet, rapport à la dénonciation de cette canaille de Fil-en-Quatre! Il me payera ça, Fil-en-Quatre, sois paisible!... Enfin, c'est à refaire et, quand j'aurai reconnu l'homme, nous marcherons!...

Jean-Jeudi commença à divaguer, néanmoins, à travers les soubresauts résultant de l'ivresse grandissante, on pouvait suivre la trace de son idée fixe.

— Ah! ça, positivement, il s'agit donc d'un grand secret? demanda René à demi-voix.

— Chut!... parle pas si haut!... Mets une sourdine, ma vieille... Oui, il s'agit d'un secret énorme, et quoi qu'on ne puisse pas les faire coffrer, après vingt ans, ils auront peur de l'esclandre, attendu que ce sont des gens de la haute, et on les fera chanter sur un air de ma composition!... je ne te dis que ça! tu verras! c'est épatant comme ils *casqueront*!

— Après vingt ans... répéta René avec une trépidation de tout son être. Il s'agit donc d'un crime commis il y a vingt ans?...

— Oui, répondit Jean-Jeudi d'une voix sourde, tandis que son visage assombri prenait une expression étrange. Un crime...

— Et vous connaissez les criminels?

— Je les connais.

— Vous espérez les retrouver?

— J'ai espéré longtemps... A présent je suis sûr...

— Et vous n'aurez qu'un mot à dire pour en faire vos esclaves?

— Un mot... rien qu'un mot... et la chaîne

au cou... tu verras! Et ils seront à plat ventre devant nous... Ah! ah! il y a des choses qu'on n'aime pas entendre... il y a des gens qu'on n'aime pas revoir... surtout quand on les croit morts, ayant eu le soin, personnellement, de leur entonner dans le bocal un litre d'arsenic pour s'en débarrasser... comprends-tu?

— Je comprends... Reste à savoir si vous n'êtes point dupe de votre imagination, et si le mot que vous pouvez dire n'a rien perdu de sa puissance...

Jean-Jeudi eut un haussement d'épaules à la Frédérick-Lemaître.

— Suffit... balbutia-t-il, soit paisible mon vieux... et remplis mon verre... Nous allons boire à notre torture future...

— Je veux bien... mais apprenez-moi ce mot qui nous fera riches...

Le voleur émérite regarda René avec défiance et parut reprendre un peu de sang-froid.

— Ah! ça, mais, dis donc, demanda-t-il, est-ce que t'usongerais par hasard à me chipper l'affaire Est-ce que tu voudrais connaître l'histoire pour en profiter seul?...

— Si vous doutez de moi, répéta René le mécanicien, ne dites rien... Je ne veux rien entendre... Mais c'est mal, c'est très mal, et je n'aurais jamais attendu de vous un si odieux soupçon! Est-ce que je ne vous ai pas donné en prison tout ce qu'il vous fallait, sans en attendre de vous quelque chose en échange?...

Est-ce que je ne viens pas encore de vous remettre vingt francs?

— C'est vrai... murmura Fil-en-Quatre aussi était mon camarade... et il m'a dénoncé ea-

La liberté de la presse

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de MM. Bastid et Pelisse, portant modification de l'article 16 de la loi du 29 juillet 1881, sur la liberté de la presse.

La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.

La sécurité publique sur les railways

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Delattre, le baron de Janzé et plusieurs de leurs collègues, relative à la sécurité publique dans les chemins de fer.

La prise en considération est adoptée.

Ajournement de la Chambre

La Chambre décide de s'ajourner jusqu'au mardi 2 mai.

La séance est levée à 3 h. 30.

Informations

Paris, 1^{er} avril.

Le président de la République a reçu hier à déjeuner le prince héritier de Monaco, qui est de passage à Paris. Le marquis de Maussabré, ministre de Monaco près le gouvernement français, était au nombre des convives.

Hier, le prince de Monaco a rendu visite à M. de Freycinet; il est parti dans la soirée pour l'Angleterre.

M. Grévy a signé la nomination du général Lallemand au commandement du corps d'armée de Lille. Le général Dumont est maintenu à Bordeaux.

Le *Mémorial diplomatique* contient des avis de Londres disant qu'il ne s'agit pas d'une simple rencontre des empereurs d'Autriche et de Russie, mais d'une entrevue à laquelle participeraient l'empereur d'Allemagne, les rois d'Italie, de Roumanie et de Serbie, et dont le but serait le maintien de la paix européenne.

Toutefois, ce projet exigera de nombreuses négociations et ne pourra être exécuté qu'après de franches et explicites déclarations faites aux gouvernements français et anglais, dont les susceptibilités doivent être sérieusement considérées.

On télégraphie de Marseille qu'un détachement de 20 officiers et 188 hommes du train des équipages s'est embarqué aujourd'hui à destination d'Alger.

Un autre départ de soldats du même corps, allant à Oan et à Philippeville, aura lieu le 5 avril.

La commission extra-parlementaire pour la révision de la loi de 1867 sur les sociétés vient de prendre une décision importante.

Elle a décidé que les actions devront rester nominatives jusqu'à leur entière libération. Aux termes de la législation de 1867, actuellement en vigueur, les actions peuvent être mises au porteur par délibération de l'assemblée des actionnaires, lorsqu'elles ont été libérées de moitié.

Mais ce système a de graves inconvénients au point de vue des tiers et des Sociétés elles-mêmes. Lorsque la Société, sous le coup de circonstances qui lui sont défavorables, fait appel de fonds, appelé par exemple le troisième quart ou le dernier quart sur ses titres, il lui est très difficile de recouvrer cet argent, les porteurs se dérobent. On ne peut les atteindre.

Au contraire, l'action restant nominative jusqu'à la libération intégrale, chaque versement à appeler reposera sur des engagements certains et sur des répondants faciles à saisir.

La commission a de plus décidé que la prescription quinquennale serait appliquée aux actionnaires qui auront cédé leurs titres.

La reine d'Angleterre quittera Menton le 11 avril et se rendra directement à Cherbourg et de là à Londres.

Une dépêche de Menton annonce que la reine a reçu hier dans l'après-midi la visite du comte de Paris. Lord Lyons, partant pour Paris, avait pris congé de la reine le matin. Le comte Spencer, lord-président du conseil privé, est arrivé dans la soirée. La dépêche ajoute que la reine est enchantée de son séjour à Menton, et que sa santé est excellente.

Les dépêches alarmantes du *Morning Post* faisant craindre un nouveau prononcement militaire en Egypte, et du *Daily News* parlant de la mobilisation de l'artillerie en Russie, ne sont pas considérées comme sérieuses.

EN TUNISIE

Tunis, 1^{er} avril. — M. le général Lambert, arrivé avant-hier de Tunis, a déjà eu plusieurs entrevues avec divers membres du gouvernement.

L'honorable général retournera ces jours-ci dans la Régence.

Nous croyons qu'il a fourni au ministère des communications très intéressantes, et qu'il est convaincu qu'une action plus énergique de notre part amènerait rapidement la fin de l'état de choses qui tend à s'établir, voire à s'aggraver, en Tunisie, faute d'une direction suffisante.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

La chambre syndicale des fabricants de dentelles de la Haute-Loire, par l'intermédiaire de son président, M. Théodore Brand, vient d'adresser à M. le ministre du commerce une demande pour le prier de faire tous ses efforts afin de renouveler promptement les traités de commerce aux anciennes conditions.

Le Puy, 25 mars 1882.

Monsieur le ministre du commerce, La chambre syndicale de dentelles de la Haute-Loire a l'honneur de vous exposer qu'elle serait très désireuse de voir renouveler les traités de commerce avec l'Angleterre.

Cette nation, dans les années difficiles de 1870-71-72 a presque à elle seule exporté tous les produits de notre fabrique et aujourd'hui en ore, concurremment avec les Etats-Unis, elle achète la presque totalité de notre production.

L'industrie de la dentelle étant la seule de la Haute-Loire, et employant au moins cent mille ouvrières, il faut que les intérêts d'une population industrielle aussi considérable soient pris en considération par le gouvernement.

Il faut éviter que l'Angleterre demande à la Suisse, à la Suède et à la Belgique les articles que nous lui avons fournis jusqu'ici, et il n'y a de salut pour la Haute-Loire que le renouvellement des traités, d'abord avec l'Angleterre et ensuite avec les Etats-Unis, car ces deux puissances seules ont jusqu'à ce jour fait connaître nos produits dans l'univers entier.

La Chambre syndicale espère donc, monsieur le ministre, que vous voudrez bien prendre ses intérêts en considération et que tous vos efforts tendront à renouveler promptement les traités de commerce aux anciennes conditions, afin de mettre un terme à une situation qui, si elle se prolongeait, deviendrait désastreuse pour notre fabrique.

Agré, etc.

Le Président de la Chambre syndicale.

Th. BRAND.

La Chambre syndicale écrit en même temps aux sénateurs et députés de la Haute-Loire, pour les prévenir de la démarche faite auprès du ministre du commerce, et les prier de l'appuyer le plus énergiquement possible.

Etranger

Italie

Rome 1^{er} avril. — Les fêtes de Palerme, destinées à rappeler le souvenir du massacre dont les Français furent victimes le 31 mars 1282, ont commencé hier. On télégraphie à ce sujet de Palerme, 30 mars :

« Il y a une grande animation dans Palerme, mais l'ordre n'a pas cessé d'être parfait.

« Toute la ville est pavée aux couleurs nationales. On signale la présence de 15,000 étrangers.

« Presque tous les sénateurs et députés siciliens sont venus assister aux fêtes, non comme représentants du Parlement, mais en simples citoyens.

« Contrairement aux pronostics du *Daily News*, aucune famille française n'a quitté la ville. Aucun membre de la colonie française n'a été inquiété.

« Garibaldi use de son influence pour recommander le calme. On espère généralement que tout se passera tranquillement.

« Il a été convenu que cette cérémonie aurait un caractère purement municipal. Les promoteurs ont invité le préfet qui assistera avec les autres invités.

« M. Crispi prononcera un discours. »

Palerme, 1^{er} avril. — Par suite de fête, beaucoup de magasins sont fermés; le temps est assez beau.

Plusieurs milliers de Siciliens et d'étrangers sont venus assister à l'anniversaire; un mouvement extraordinaire règne dans les rues, mais l'ordre n'a pas été troublé un seul instant.

Hier, la municipalité de Palerme et celle des autres grandes villes de la Sicile, de nombreuses associations politiques, des sociétés ouvrières et les membres de la presse sont partis du Politeama communal et se sont rendus par les rues de Maqueda, de Turchy et des Vêpres-Siciliennes, à l'église suburbaine du Saint-Esprit, devant laquelle commença le soulèvement du 31 mars 1282.

Après le chant d'un hymne composé pour la circonstance, on a inauguré dans cette église une plaque commémorative. M. Perez, sénateur, de Palerme, a prononcé un discours.

Le cortège est allé ensuite assister à l'inauguration d'une seconde plaque commémorative dans l'église de la Martorana, qui est située dans l'intérieur de la ville. M. Crispi a pris la parole pendant cette cérémonie.

Palerme, 1^{er} avril. — Il est tombé hier soir une pluie telle, qu'il a été impossible de célébrer, comme on l'aurait voulu, les fêtes de l'anniversaire des Vêpres siciliennes.

Le roi Humbert a envoyé un télégramme de félicitations à Garibaldi, qui est traité en fétiche par la population sicilienne.

Angleterre

Londres, 1^{er} avril. — Le *Daily Chronicle* assure que le gouvernement anglais prépare un projet accordant une sorte d'autonomie locale à chacune des quatre provinces de l'Irlande.

Espagne

Barcelone, 1^{er} avril. — Malgré la mise en état de siège de la Catalogne, de nouvelles démonstrations contre le traité de commerce avec la France ont eu lieu à Lérida, à Reus et à Tarragone.

On a détruit des magasins aux cris de : « Vive la République ! »

De nombreuses arrestations ont été opérées.

Allemagne

Berlin, 1^{er} avril. — On mande de Brême à la *Gazette de Francfort* :

« La commande de six bateaux torpilles faite par l'Etat à un de nos chantiers, a été notre public. On s'étonne que l'Etat ait exigé l'achèvement de ces bateaux dans le délai de quatre mois, d'autant plus que l'on sait que le chantier chargé de ce travail ne peut suffire aux commandes et en avait refusé plusieurs.

« Ainsi, l'Etat a dû payer de fortes sommes pour obtenir de passer avant le public.

« Or, ce serait de dépenses ne peut s'expliquer que par le fait que l'Etat a un intérêt majeur à compléter au plus tôt sa marine.

« On dit que les nouveaux bateaux sont destinés à l'escadre de la Baltique, ce qui expliquerait bien des choses. »

CE QUE CÔUTE LA GUERRE

Il faut que les Allemands soient bien émus par la menace éventuelle d'une guerre avec la Russie, car leurs journaux ne peuvent assez répéter sur tous les tons que, pour faire la guerre, il faut beaucoup d'argent.

Un journal très répandu, de Berlin, sous le titre : « Ce que coûte la guerre, » publie le rapport de M. Mathieu-Bodet, avec grands déve-

loppements de chiffres, sur ce que la guerre 1870-71, avec l'insurrection de la Commune, coûté à la France. La guerre seule, en y comprenant l'indemnité de guerre et les dommages soufferts par les particuliers, a coûté 12 milliards 666,516,336 francs, et avec la Commune 12,893,310,962 francs. Chaque Français a à supporter une charge évaluée en moyenne à 358 francs.

En rendant un hommage complet à la France pour la dignité et la loyauté avec lesquelles elle a rempli ses engagements, le dit journal ajoute : « Puissent les frais énormes que cette guerre occasionnés à la France restir devant les yeux de chacun et influencer à repousser toute nouvelle guerre, si on n'y est absolument forcé. »

La guerre contre les juifs

Nous avons signalé les injustifiables mesures de rigueur que vient de prendre contre les israélites, la ville de Kief, laquelle, dans ses derniers temps, se distinguait entre toutes les cités russes par son intolérance religieuse.

D'après le journal russe *Novosti*, les commissions ont proposé de prendre les mesures suivantes relatives aux juifs : 1^o interdire aux juifs de s'établir dans les villages; 2^o octroyer aux paysans le droit d'expulser les juifs, en vertu d'une décision de l'autorité communale; 3^o permettre aux paysans de demander aux autorités l'expulsion des juifs possédant l'indigent dans le pays; 4^o empêcher provisoirement les juifs d'acquiescer des terres; 5^o leur interdire complètement la vente des spiritueux; 6^o leur interdire tout commerce les jours de fêtes chrétiennes.

Quant on songe que ces mesures de rigueur sont appliquées déjà dans plusieurs districts de l'empire, on ne peut être surpris d'appréhender que l'exode des Juifs continne en Russie. Les avis les plus récents annoncent que les malheureuses familles israélites émigrent par centaines et vont chercher dans les pays limitrophes un refuge provisoire.

Nous disons provisoire, car en Russie et surtout en Roumanie, où les juifs sont également inquiétés, que d'une manière moins apparente, plusieurs sociétés s'occupent activement d'organiser l'envoi en Palestine de nombreux colons juifs. On parle d'un million de familles prêtes à partir; et ces colons, bien équipés, munis de capitaux suffisants, ne seraient que l'avant-garde d'une armée d'émigrants en formation.

Les israélites roumains et juifs iraient ainsi chercher un refuge au sein même de la contrée qui fut, non le berceau du peuple d'Israël, mais le théâtre où se déroula sa tragique et prodigieuse histoire.

On se fait généralement une fausse idée sur le nombre et la situation des juifs qui habitent actuellement la Palestine.

A Jérusalem, on compte cinq mille israélites environ. Ils se divisent en plusieurs nations, et ont à subir de nombreuses vexations que ne leur ménage pas la population musulmane, laquelle est aussi fanatique et aussi intolérante que celle de la Mecque.

La plus importante et la plus nombreuse des nations juives à Jérusalem est celle qui se rattache par son origine aux juifs espagnols qui furent chassés de Castille, en 1492, par Ferdinand et Isabelle.

Les juifs de Jérusalem s'adonnent au commerce et aux métiers manuels; mais beaucoup d'entre eux peuvent-être la plupart, vivent des inépuisables richesses dont les combent leurs riches coreligionnaires d'Europe.

Aux portes de Jérusalem, sur la route de Bethléem, se trouve une petite colonie juive, fondée il y a une vingtaine d'années, où trois à quatre cents familles israélites vivent paisiblement et cultivent la terre. Ce sont des familles dans l'aisance.

Sur la route de Damas, à une petite journée de Nazareth, on rencontre la ville de Safvet, dont la population est de 2,000 habitants environ; elle comprend un millier d'israélites qui occupent tout un côté de la ville, s'y livrant au tissage des belles étoffes orientales qui, aujourd'hui encore, font la gloire des bazars de Damas.

Cette colonie est également prospère. Il est d'ail-

lommeusement... il m'a fait condamner à huit jours de prison...

— Fil-en-Quatre a fait cela, et moi je vous ai procuré un avocat sans lequel vous auriez été condamné, non à huit jours, mais à six mois... à un an peut-être... Ah? je ne sois guère à m'enrichir en vous déplaçant... Si je vous questionne c'est que moi aussi j'ai connaissance d'un crime mystérieux comme il y a vingt ans, et ce crime, j'en jurerais presque, est le même que celui dont vous parlez... Ils me semblent deviner qu'ils se courent l'un à l'autre, qu'ils n'en font qu'un, et je cherche aussi les coupables...

— Toi... balbutia Jean-Jeudi, tu cherches...

— Ou...

— Pour les faire condamner? Pas la peine...

L'avoat me l'a dit, il y a prescription...

— Non pour les faire condamner, reprit René, mais pour les contraindre à rendre gorge...

— Tu ne blagues pas?

— Non, sur l'honneur!

— Eh bien, nous allons voir?... Di-moi un peu où il s'est commis, le crime en question?

— Au pont de Neuilly... répondit le mécanicien.

XIV

Les yeux de Jean-Jeudi exprimèrent l'effarement et l'épouvante.

— Au pont de Neuilly... répéta-t-il d'une voix à peine distincte.

— Oui... répliqua René.

— Et c'était?...

— Dans la nuit du 24 septembre 1837...

— 24 septembre 1837... balbutia le bandit, Place de la Concorde... Pont-Tournant...

Ces derniers mots firent boudir l'ancien protégé de Paul Leroyer.

— Plus d doute, se dit-il, je ne me trompis pas!... Place de la Concorde... Pont-Tournant... ces noms sont ceux que renferme le brouillon de la lettre... Les misérables que je cherche, il les connaît!...

Il ajouta tout haut :

— J'ai écouté et répondu-moi...

Mais le volur émérite, arrivé à la dernière période de la ivresse, s'affaissa abrutit sur le banc de pierre.

René le secoua.

Jean-Jeudi se contenta de pousser un grognement sourd.

— Il est ivre mort et ne peut m'entendre! pensa le mécanicien avec un désappointement énorme. Aujourd'hui je n'apprendrai plus rien, mais dans huit jours il sera libre... Alors je saurai tout, et c'est lui qui me donnera les armes dont j'ai besoin pour lutter et pour vaincre.

Jean-Jeudi venait de s'endormir et roflait à ébranler les murs de la Souricière.

Le gardien s'aperçut de l'état dans lequel se trouvait le récidiviste et accourut très inquiet.

Un détenu confié à sa surveillance s'énervant sous ses yeux, le fait était grave et lui vaudrait certainement une punition sévère; bref, il envoyait à tous les diables le cantinier dont le vin, vraisemblablement frelaté, portait à la tête plus que de raison.

Les audiences de la police correctionnelle étaient terminées.

Les gardes municipaux vinrent prendre les condamnés pour les reconduire à leur prison respective.

Jean-Jeudi, incapable de faire un mouvement et de prononcer une parole, fut porté dans le panier à salade, tandis que René Moulin sortait libre de la Souricière mais accompagné par un agent, et se rendait en voiture à Sainte-Pélagie pour la levée de son écrou.

De Sainte-Pélagie il se fit conduire à la rue Notre-Dame-des-Champs, bien convaincu qu'on attendait sa visite avec impatience.

L'absence de madame Leroyer à la septième chambre lui faisait sérieusement redouter une catastrophe, aussi ne voulut-il point monter sans avoir pris quelques informations.

Il s'arrêta pour questionner la concierge. Les premiers mots de celle-ci lui apprirent la cruelle vérité.

Berthe était orpheline!

La mort d'Angèle serra le cœur de René Moulin.

Cette mort renversait de fond en comble l'échafaudage de ses projets; il le croyait du moins.

Madame Leroyer, sur son lit d'agonie, avait-elle déchiré le voile qui s'étendait entre les yeux de sa fille et le passé sanglant?

Si elle était morte sans parler, c'est qu'elle voulait que son secret mourût avec elle.

Dans ce cas il faudrait obéir au vœu de la malheureuse femme, et René Moulin devait

renoncer à la réhabilitation du nom de Paul Leroyer...

Il gravit l'escalier lentement et la tête basse. Arrivé en face de la porte qu'on lui avait désignée comme étant celle du logement de l'orpheline, il s'arrêta pour essuyer une larme.

Son cœur battait à coups redoublés. Une poignante émotion s'emparait de lui.

D'une main discrète il sonna.

Un pas léger se fit entendre dans l'escalier.

La porte s'ouvrit.

Berthe parut.

En voyant René tête nue, la figure profondément triste, les yeux encore humides, elle balbutia :

— Vous savez tout, n'est-ce pas monsieur René?... Ma mère... ma pauvre mère est morte...

Et l'orpheline, dont un déluge de larmes inonda la figure, se mit à sangloter avec amertume.

— René pleurerait aussi.

Au bout d'une seconde il se maîtrisa et, s'avançant vers la jeune fille, lui prit les mains.

— Du courage, mademoiselle... dit-il. Sois sûr qu'il vous en faut beaucoup... Dieu vous dérouve cruellement...

— Oh! oui, bien cruellement... répéta Berthe d'une voix altérée.

— Mais si le présent est douloureux, René, l'avenir vous réserve peut-être des consolations...

(A suivre)

possible, sinon probable que les familles juives émigrées d'Europe en allant s'établir en Palestine ne tarissent pas à y prendre racine. Entre Damas et Safvet, entre cette dernière ville et Nazareth se trouvent des terres fertiles qui ne demandent qu'à être remuées pour donner d'abondantes récoltes aux colons.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Republicain du Rhône)

ISERE

Grenoble, 1^{er} avril. — Les écoles à feu du champ de la Massillan, près Nîmes, vont avoir une grande application.

Le 2^e régiment d'artillerie, en garnison à Grenoble, partira pour Nîmes le 27 mai, pour y exécuter ses écoles à feu; il en repartira le 17 juin suivant.

La Tour-du-Pin. — Le 5^e grand concours annuel international, offert à toutes les sociétés françaises et étrangères et aux amateurs, aura lieu cette année les 16, 17, 23, 24 et 25 avril.

Saint-Michel-en-Baumont. — Le 17 mars, en revenant de La Mure où il s'était rendu à l'occasion du mariage de M. Pierre Selzer, propriétaire, s'aperçut qu'il avait été victime d'un vol de linge et d'argent commis dans son domicile à l'aide d'effraction.

Profitant de son absence, on s'était introduit dans son habitation, et on avait forcé les portes de deux garde-robes, dans lesquelles on avait dérobé 250 fr. en or, un billet de banque de 100 fr. et pour 400 fr. environ de linge qui appartenait à sa fille, décédée il y a une quinzaine de jours.

Plainte ayant été aussitôt portée à la gendarmerie de Corps, une enquête fut immédiatement ouverte. Les représentants de l'autorité ne tardèrent pas à découvrir que l'auteur du vol n'était autre que le gendre du volé, le sieur M..., qui se croyait dans son droit en reprenant à son beau-père tout ce qui devait appartenir à sa femme.

Bien que le fait n'en constitue pas moins un vol, M..., qui jouit d'une très bonne réputation, a été laissé en liberté par M. le juge de paix.

AIN

Andriev, 31 mars. — Jeudi passé à sept heures du matin, la population de Coutellieu, hameau de la commune d'Ambronay, a été mise en émoi par un bien triste accident qui, par le plus grand des hasards, n'a pas eu les conséquences que l'on devait craindre.

Un brave ouvrier, aimé et estimé de toutes les personnes qui l'occupaient, Etienne Sonny, venait de descendre au fond d'un puits, quel'on se proposait d'approfondir, afin d'en examiner la maçonnerie qui paraissait menaçante. Tout à coup, le cri de « remonte » se fit entendre; cette manœuvre fut de suite exécutée; mais à peine Sonny était-il à 2 ou 3 mètres au fond, que le puits s'éroula, engloutissant ce malheureux à plus de 40 pieds de profondeur.

La stupéur produite par cette catastrophe fut telle que les travaux de sauvetage ne furent organisés qu'à l'heure de l'après-midi, sous l'habile direction de M. James, maître maçon à Ambronay, qui s'empressa d'accourir à la première nouvelle de l'accident et fut secondé par MM. Pierre Joradot, Louis Bordon et un autre ouvrier dont nous regrettons d'avoir oublié le nom. Grâce au dévouement des habitants de Coutellieu, les travaux furent continués sans interruption.

On ne croyait, hélas! retrouver qu'un cadavre, lorsque, vers les 11 heures du soir, M. James essaya de communiquer avec Sonny, au moyen d'une longue perche faisant l'office de téléphone. Grande fut la surprise de l'entendre répondre à son appel: l'ardeur du dévouement fut déçue. Toutefois, ce ne fut que le lendemain à 5 heures de l'après-midi que l'on parvint à dégager la tête et le col du pauvre enseveli et à lui faire avaler des boissons chaudes. Il annonça alors qu'il ne se sentait pas de mal. Enfin, à 9 heures du soir, on put le retirer à peu près sain et sauf. Le docteur Fournier qui, depuis plusieurs heures, était aux lieux, lui a prodigué toutes les ressources de son art. Quelques jours de repos suffiront pour le rétablir.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Dimanche 2 avril, 92^e jour de l'année. Soleil: lever, 5 h. 3; coucher, 6 h. 30. Les jours croissent de 4 minutes.

Éphémérides (1791): Mort de Mirabeau.

Dans le compte rendu de son dernier exercice de la Banque de France vient de publier, nous avons ces renseignements curieux sur les billets en circulation.

Il y a encore de par le monde 5 billets de 100 fr. On comprend qu'en réalité ces billets circulent guère, et qu'ils ont été en derniers précieusement gardés par des collectionneurs. Mais ce que l'on s'explique moins, c'est l'existence de ces billets de 200 fr. et de 20 fr., quand qu'il circule encore 2,823 des premiers de 100 fr. et 182,700 billets de 5 fr. en circulation. En outre, les billets des anciens types, parus depuis un temps plus ou moins long, représentent une somme de 475,000 fr.

Voici la liste des objets trouvés sur la voie publique et déposés au commissariat spécial de la gare pendant le mois de mars dernier:

Les personnes auxquelles appartiennent les objets ci-dessus, sont invitées à se présenter, pour les réclamer, de 9 à 11 heures du matin, au bureau des objets trouvés, rue Saint-Jean, au Palais-de-Justice.

Une lugubre trouvaille

Une lugubre découverte a été faite hier matin dans les circonstances suivantes:

A 5 heures, le sacristain de l'église d'Ainay, M. Antoine Caille, venait de procéder à l'ouverture des portes, lorsque son attention fut attirée par la vue d'un paquet assez volumineux placé derrière une des portes d'entrée. Jugez de sa surprise quand après avoir défilé un mouchoir à carreaux rouges et une serviette sans marques qui l'enveloppaient, il découvrit le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin.

Il s'empressa de prévenir M. Maroix, commissaire de police du quartier, qui, après avoir procédé aux constatations légales fit transporter le corps à la Morgue.

Le résultat de l'autopsie à laquelle ont procédé, dans l'après-midi, les savaus médecins au rapport, MM. Lacassagne et Coutagne, que le cadavre est celui d'un fœtus, de 7 à 8 mois, non viable et ayant respiré. La mort doit être attribuée soit aux suites d'un accouchement laborieux, soit à des manœuvres abortives ayant eu pour résultat de suffoquer l'enfant à sa naissance.

Les recherches les plus actives sont faites pour arriver à découvrir la mère coupable de ce crime.

Après avoir enjolé une naïve blanchisseuse du quartier des Terreaux Elisa R..., en lui promettant de l'installer prochainement dans le château dont il se dit propriétaire au Bois-d'Orléans, le séducteur qui se faisait appeler de la Rue, disparut subitement emportant la montre en or de la belle et toutes ses économies, soit 500 francs.

Rencontré au Parc, par sa victime, le prétendu de la Rue, a été arrêté.

Or, qu'a-t-on découvert? c'est qu'il se nommait en réalité Vague, et qu'à la suite de nombreuses condamnations, il n'avait pas passé moins de 29 années de son existence, dans les maisons centrales ainsi que l'atteste son casier.

Et il n'a que 48 ans!

On voit d'ici le désappointement d'Elisa en connaissant l'exacte vérité sur son protecteur. Vague qui se dit profond observateur des hommes et des choses, a accepté hier avec sa philosophie ordinaire, la nouvelle peine de 3 mois de prison que le tribunal correctionnel lui a infligée.

Si maintenant l'utilité de la loi sur les récidivistes n'est pas suffisamment démontrée, nous ne savons pas trop ce qu'il faudra.

Un nombreux rassemblement s'était formé hier matin sur le pont de la Guillotière, occasionné par un accident de voiture.

Une femme Tourneur, demeurant grande rue de la Guillotière, 215, traversait le pont, conduisant par la main ses deux petites filles, âgées de 3 et 5 ans, lorsqu'elle fut atterrée et renversée par une voiture dite jardinière, conduite par M. Rigot, dont elle n'avait pas entendu les cris réitérés d'avertissement.

Par un heureux hasard, la mère et les enfants ont été relevés sans aucun mal.

Dans la matinée d'hier, un cheval attelé à une voiture, dite jardinière, s'est emporté au moment où le voiturier montait sur le véhicule. Le cheval lancé au grand galop aurait pu occasionner des accidents sérieux sans la présence d'esprit et le courage du gardien de la paix Bremer, qui s'est élancé à la tête de l'animal et a pu parvenir à s'en rendre maître, après avoir été traîné sur une longueur de dix mètres au moins.

Une femme d'un certain âge est morte subitement hier matin, à 8 heures 1/2, au lavoir de la rue de Créqui. Deux hommes, sous la conduite du secrétaire du commissaire de police, sont allés chercher le brancard de secours du poste des sapeurs-pompiers, pour transporter le cadavre à son domicile.

Les incendies: Hier matin, à 5 heures, le feu s'est déclaré dans une cave de la maison portant le numéro 51 de la rue Bageaud, appartenant à M. Daumet, mécanicien.

Un passant, apercevant une épaisse fumée qui s'échappait par le soupirail, donna l'alarme. Les secours furent prompts et la pompe de la rue de la Tête-d'Or, dirigée sur les lieux et mise en batterie eut vite raison de ce commencement d'incendie.

Les causes du sinistre sont inconnues. Les pertes sont de peu d'importance et couvertes par une assurance à la Centrale.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, dans la boulangerie de M. Clavel, rue Saint-Cyr, 16.

Il a été éteint par les voisins avant d'avoir pris une trop grande extension. Les pertes qui consistent en planches, sacs vides, etc. sont couvertes par une assurance.

Les causes sont purement accidentelles. Ces jours derniers, à 4 heures du soir, un violent incendie a détruit la maison d'habitation de M. Corgier, propriétaire dans la commune de Ranchal.

Tout le bâtiment et ses dépendances, ainsi

que le mobilier ont été la proie des flammes. Les secours n'ont eu pour résultat que de préserver les constructions voisines.

Les pertes sont évaluées à une somme de 6,000 francs.

Les causes du sinistre sont inconnues.

Hier matin, un cheval attelé d'un tombereau chargé de pierres, appartenant à M. Sabatier, fabricant de plâtre, rue du Souvenir, suivait le bas-port du quai Jayr, lorsque soudain, effrayé par un individu qui gesticulait devant lui, il recula brusquement et roula dans la rivière.

Retiré immédiatement avec l'aide de plusieurs crocheteurs qui travaillaient dans le voisinage, on constata que l'animal n'avait reçu que des contusions de peu de gravité.

Nous avons annoncé, hier, qu'une femme était morte subitement dans le passage du Gaz. C'est une Espagnole, appartenant à la catégorie des prostituées, et faisant partie du personnel d'une maison de tolérance.

Le résultat de l'autopsie qu'elle a succombé aux suites d'une maladie de cœur.

L'audace des cambrioleurs va toujours croissant. Pas de jours sans que nous n'ayons à signaler quelques-uns de leurs exploits. La journée d'hier notamment a été bien employée.

Des malfaiteurs de cette catégorie se sont introduits dans l'après-midi, à l'aide d'effraction dans la chambre de M. Mandan, crocheteur, quai de Vaise, 10, et y ont enlevé une chaîne de montre en or et un revolver.

Les mêmes individus probablement, se sont introduits cette fois à l'aide de fausses clefs, dans l'appartement de Mme Rigot, demeurant aussi quai de Vaise, 40. Leur butin a été plus sérieux; ils ont fait main-basse en effet sur une montre en or, n° 4272, une gilette en même métal et un portemonnaie contenant une somme de 50 fr.

Le vol le plus audacieux a été commis au préjudice de M. Villard, demeurant rue de la République, 49.

Des individus ont pénétré avec effraction dans une cave lui appartenant et ont enlevé plus de 200 litres de vin, dont 80 des meilleurs crus.

Ce vol qui a certainement demandé un certain temps et l'emploi d'un véhicule quelconque, a pu être commis sans éveiller l'attention des habitants de la maison.

Concert des Touristes Lyonnais.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est aujourd'hui 2 avril qu'a lieu au Casino, à 1 heure 1/2 précises, le Concert de la fanfare des Touristes Lyonnais, avec le bienveillant concours des principaux artistes de nos théâtres municipaux, de M. Alexandre Luigini et de M. A. Prevet, xylophoniste et piston solo de la Garde Républicaine.

Concert de la Fanfare Lyonnaise.

Nous avons le plaisir d'annoncer que la Fanfare lyonnaise donnera son 26^e grand concert annuel, le samedi, 22 avril, à 8 heures du soir, au Grand-Théâtre. Pour avoir été retardé ce concert n'en sera pas moins brillant.

Sur le programme, figurent les noms de nos meilleurs artistes.

Nous entretiendrons nos lecteurs des attractions de *primo cartello*.

Grand concert à Villeurbanne.

Dans sa dernière réunion, le conseil d'administration de la Société d'encouragement aux écoles laïques (Denier des écoles) de la commune de Villeurbanne, a décidé à l'unanimité de donner un grand concert, suivi d'une tombola d'une valeur réelle.

Le concert aura lieu le dimanche 30 avril, dans la salle de la fanfare, place des Maisons-Neuves; la commission chargée de son organisation se compose des citoyens Flachat, Bailly dit Bahér, A. Godard, Chabas et Garnier.

Alcazar. — Aujourd'hui dimanche, 2 avril, l'Alcazar donne la dernière soirée carnavalesque de la saison.

L'administration offre, à cette occasion aux nombreux habitués, la traditionnelle tombola de l'âne et son bas, qui sera tirée à 10 heures du soir. Avis aux amateurs.

Variétés

Tissus formés de fibres minérales

Des tentatives intéressantes ont été faites, dans ces derniers temps, en France et en Allemagne, pour fabriquer des tissus au moyen de fibres minérales. L'amiante ou abeste, est formée d'un mélange de silice, de magnésie, de chaux, d'alumine et d'oxyde de fer. Elle se présente sous la forme de fibres soyeuses, aussi flexibles que la soie ou le coton, et elle offre sur ces dernières substances, le précieux avantage d'être complètement incombustible à la flamme de nos foyers ordinaires.

Comme le rappelle M. Rissandier avec beaucoup d'appropriation, l'utilisation de l'amiante est une sorte de résurrection d'une pratique très ancienne. Rien, ou presque rien de nouveau sous le soleil.

Les Grecs, les Romains savaient déjà tisser l'amiante. Ils en faisaient des linéols dans lesquels ils brûlaient les corps de leurs morts. Ils en fabriquaient aussi des nappes, des draps, dont le blanchissage se réduisait à une opération très simple.

Il suffisait, en effet, de les jeter au feu qui détruisait les matières grasses sans altérer le tissu. Les anciens

avaient aussi des lampes dont la mèche était formée d'un cordon d'amiante imbibée dans du pétrole.

Malgré ces avantages, l'amiante ne saurait retrouver dans notre civilisation la place qu'il occupait dans l'antiquité, et la raison en est facile à concevoir. C'est que, bien que se trouvant en assez grande abondance dans les roches magnésiennes de certaines contrées, notamment au Canada, elle ne pourra jamais descendre à un prix aussi bas que le lin, le coton et même que la soie. Aussi doit-on en restreindre l'usage à des applications spéciales. MM. Hamelle et Heuteldt en préconisent l'emploi pour fabriquer des toiles incombustibles excellentes pour rideaux de théâtre, par exemple. A la suite d'un horrible accident survenu à l'Opéra, la mort de Mlle Livry, dont les jupes avaient pris feu à la rampe, il avait été question d'habiller les danseuses avec des étoffes d'amiante.

Mais ici la question d'art prima la question de sécurité. Ces demoiselles trouverent que l'amiante n'avait pas assez de *ballon*, ne faisait pas des plus assez gracieux, et il fallut y renoncer. En revanche il serait très intéressant de fabriquer avec de l'amiante du papier qui pourrait servir à la confection des titres, billets de banque, etc. qui se trouveraient ainsi à l'abri des chances d'incendie. On assure qu'un chimiste, M. Glück aurait découvert une encre résistante elle-même à l'action du feu, ce qui rendrait complète la possibilité de cette utile application.

A côté de l'amiante, on peut placer la laine minérale obtenue en projetant de la vapeur d'eau animée d'une grande vitesse à travers ce qu'on appelle le *laitier* des hauts fourneaux. Le laitier est un silicate double d'alumine et de protoxyde de fer et de chaux, très fusible, qui se forme dans la métallurgie du fer. C'est en quelque sorte de l'amiante artificielle. La laine minérale qui se fabrique surtout en Allemagne et aux Etats-Unis, est principalement employée comme matière non conductrice de la chaleur servant à protéger les tuyaux à vapeur.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

Aujourd'hui dimanche, 2 avril 1882, la direction du théâtre des Célestins, pour répondre à de nombreuses demandes de personnes habitant les environs, donnera en matinée à 1 h. 1/2, une dernière représentation de la charmante comédie de M. Gondinet, *Le Monde où l'on s'ennuie*.

Bulletin hebdomadaire des soies

Lyon, 1^{er} avril.

La situation se traîne sans grands changements. Cependant cette semaine a été dans son ensemble plutôt plus active que la précédente. La fabrique a du travail et des commissions assez importantes ont encore été données ces jours-ci; aussi elle se montre moins hésitante et profite des bas prix pour acheter un peu au delà de ses besoins du moment. Quant au moulinage, il est bien désorienté: tous les genres de soies ne lui laissant guère en perspective que de la perte ou une marge tout-à-fait illusoire, il se tient plus que jamais sur la réserve. Aussi les grèges de toutes provenances n'ont-elles eu qu'une faible part dans les affaires de la semaine: c'est surtout sur les ouvrées que la demande a porté et notamment en organins et trames d'Italie il s'est traité quelques lots assez importants.

Les pris pratiqués ne constatent malheureusement aucune amélioration, et si nous passons rapidement en revue les divers articles nous ne les trouvons guère mieux partagés sous ce rapport les uns que les autres.

C'est sur les soies de France en belles qualités qu'il y a le plus de lourdeur et de mévente: seules les filatures d'ordre des Cévennes sont encore un peu demandées pour emplois spéciaux en grège. On a fait fr. 63 pour 2^e ordre; fr. 67 pour 1^{er} ordre. En organins on a pratiqué: fr. 74 pour filature et ouvrison 1^{er} ordre; fr. 68 pour 3^e ordre.

Les provenances italiennes conservent par contre les honneurs de la demande, tant en organins stratifiés qu'en ouvrisons français 18/20 et 20/22. Les trames 2 et 3 bouts en 1^{er} et 2^e ordre ont été également recherchées et paraissent reprendre sérieusement la faveur de la consommation.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1^{er} avril.

Tout l'effort de la spéculation s'étant concentré ce mois-ci sur le 5 0/0, ce fonds est le seul, ou presque, dont la réponse de primes ait été intéressante. Elle s'est faite à peu près au niveau le plus élevé du mois, à 117,40. Après quoi il a fait 117,47 1/2, puis 117,30 en clôture. Le 3 0/0 reste à 83,15, l'Amortissable à 84,15.

Les fonds italiens et turcs ont eu à subir quelques réalisations; mais personne ne doute que la tendance de ces fonds ne s'accroisse à nouveau après la liquidation. Le 5 0/0 italien finit à 89,85, le Turc à 12,45.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 1^{er} avril, 11 h. 50 soir.

La majorité de la commission de l'armée est hostile au projet du général Campenon, déposé par M. Gambetta.

— On mande de Berlin que la Chambre des députés de Prusse est ajournée au 18 avril.

— Les avis d'Espagne portent que l'agitation en Catalogne se calme. Le travail commence à reprendre. L'état de siège sera levé probablement demain.

BOURSE DE LYON

Du 1^{er} avril 1882

Rentes	Comptant	Actions	
3 0/0.....	82 55	Gaz de Lyon.....	
3 0/0 amortissable	84 50	Gaz de la Guilloitière.....	
4 1/2.....	—	Mines de la Loire.....	
5 0/0 français.....	117	Montrambert.....	
Italien.....	39 75	St-Etienne.....	
Autrichien 4 0/0.....	89 80	Rive-de-Gier.....	
Russe 5 0/0.....	12 60	Société Lyonnaise.....	
Espagne 3 0/0.....	27 3/4	Bateaux-Omnibus.....	
Deite Egypt. unifiée	350	Eaux.....	
Actions			
Crédit mob. Espag.....	615	Dombes.....	
Crédit Lyonnais.....	770	Abattoirs.....	
Union générale.....	—	Verreries L. et Rhône.....	
B. Lyon et Loire.....	—	Croix-Rouge.....	
B. Hypothèque France.....	—	Obligations	
Soc. Foncière Lyonn.....	520	Ville-de-Lyon.....	91
Banque Ottomane.....	756 25	Ville-de-Paris 1863.....	401 50
Paris-Lyon-Médit.....	—	Ville-de-Paris 1871.....	395
Che. Autrichiens.....	648 75	Lombardes-anciennes.....	—
Che. Lombard-Vénitien.....	300	Lombardes-nouvelles.....	—
Saragossa.....	532 50	Loira.....	—
Nord-Espagne.....	625	Saint-Etienne.....	—
Suez.....	—	Rhône-et-Loire 4 0/0.....	—
		Paris-Lyon—Médit.....	372
			1882 375

SPECTACLES DU 2 AVRIL

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui dimanche, à 8 h.
« Tribut de Zamora. »

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui dimanche, à 7 h. 1/4
Le « Serment d'Horace. »
Les « Faux Bons hommes. »
« Un Tigre du Bengale. »

En matinée, à 1 h. 1/2.
« Le Monde où l'on s'ennuie. »

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures
du soir, entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 h. 1/2.
entrée 1 fr.

Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansan-
tes, parées, masquées et travesties.

Salle Molière

49-51, rue Pierre-Corneille.
« Marat » ou « Les Héros de la Révolution » fragment
de « Charlotte Corday », tragédie de Ponsard.
« César Borgia », drame en cinq actes, de M. Crisafulli.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 4, rue de la République

La Société bonifie actuellement

2 0/0	pour les dépôts à vue.
3 0/0	de 6 à 11 mois.
4 0/0	de 1 an à 23 mois.
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

Caisse Générale de Reports

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 30 MILLIONS

Siège Social : 8, Place Vendôme, Paris

La Caisse reçoit en Comptes de Reports
les Dépôts de 500 francs au minimum.
Les fonds doivent être déposés avant le 1^{er}
ou le 16 de chaque mois, et sont à la dis-
position du déposant le lendemain du
règlement officiel de la liquidation.

La Caisse fait connaître à ses déposants :

- 1^o L'Etat détaillé des Valeurs prises en Report ;
- 2^o Le Taux moyen de l'Intérêt obtenu ;
- 3^o La Somme nette dont ils sont crédités.

INTÉRÊT NET distribué aux DÉPOSANTS :

pour le mois de février..... 6.14 %
pour la 1^{re} quinzaine de février. 6.22 %
Comptes de chèques — Dépôts de Titres

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

M^{me} V^e YVERNAT

3, rue Vieil-Renversé (Saint-Georges) angle
de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes. Soins intelli-
gents et discrétion.

Consultations. — PRIX MODÉRÉS

Connait l'allemand

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie

en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans.
4 0/0		à 18 mois.
3 0/0		à 1 an.
2 1/2 0/0		à 6 mois.
2 0/0		à 3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

Eaux-Bonnes — Eau Minérale Naturelle
Contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.
Asthme, Phthisie rebelles à tout autre remède.
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIENS
Vente annuelle Un Million de Bouteilles

Le rédacteur général, Victor GOURAUD.

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 11.

ANNONCES

VENTE JUDICIAIRE

Le mercredi cinq avril huit cent
quatre-vingt-deux, à onze heures du
matin, à Lyon, sur la place de la
Croix-Rouge, il sera procédé à la
vente aux enchères publiques et au
comptant de divers objets mobiliers
saisies tels que : tables, batterie de
cuisine, billard, lits, glaces, etc., etc.

DES BOISSONS GAZEUSES. — Guide
manuel du fabricant, 1 vol. grand
in-8 illustré de 50 gravures, indis-
pensable à tous ceux qui s'occupent
de la lucrative industrie des boissons
gazeuses, débitants, brasseurs, etc.
Envoi franco contre 5 fr. en timbres
poste adressés à l'auteur : Hermann-
Lachapelle, 144, faubourg Poisson-
nière, Paris, et chez tous les librair-
es. 2073. 2 mai.

A LOUER

Magasin et arrière-magasin avec vastes
dépendances et un appartement à l'entresol,
situé quai de l'Hôpital, près du pont de
l'Hôtel-Dieu.

Location : 4,000 francs

S'adresser au bureau du journal

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses
EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



Les Siphons à g^o et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

J. HERMANN-LACHAPPELLE
J. BOULET et C^o, Successeurs
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS
Envoi franco des prospectus détaillés

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quel-
ques bonbons au
goudron du Doc-
teur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme du
goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et
enlèvent de suite la toux. Le goudron est le seul régénérateur des pou-
mons ; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition
des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur
soi, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix : boîte, 1 f. 75,
la demi 1 f. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND,
pharm. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Bunor, place St-Pierre, à Saint-
Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE
de la
VERNET
La Perle des Eaux de Table
Médaille
Exceptionnelle
Exposition
Universelle 1880
Médaille d'Or
de Kluss 1880
Près Vals par Jauzac (Ardèche)
L'Eau de VERNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus
riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Etranger
Adressez les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits
RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 28, Avenue de l'Opéra
Dép. princip. à Paris, 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve
également les produits si connus et appréciés du public : FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

AUX DEUX PASSAGES

A L'OCCASION DES FÊTES DE PAQUES

Lundi 3 avril et jours suivants

EXPOSITION ET MISE EN VENTE

DE

TOILETTES NOUVELLES

POUR

Dames, jeunes filles, fillettes et garçonnets

Robes, Costumes, Matinées, Peignoirs, Robes de chambre, Manteaux et Confections pour
dames, Vêtements complets et Pardessus pour petits garçons, Costumes pour fillettes, modes,
Chapeaux pour dames et enfants, Ombrelles, Lingerie, Cravates, Châles, Fichus, etc.

Les nombreux arrivages qui viennent de s'effectuer ces jours-ci dans nos Magasins, se composent, non seulement
d'objets confectionnés, mais aussi d'Étoffes nouvelles de tous genres, d'articles pour ameub-
lements de villas et maisons de campagne ainsi que d'un nouveau choix considérable d'articles
riches pour

TROUSSEAUX ET CORBEILLES DE MARIAGES

Nos vitrines offriront aux regards des promeneurs, aujourd'hui dimanche, de nombreux spécimens des
articles que nous mettrons en vente à partir de

DEMAIN LUNDI 3 AVRIL

AVIS. — Notre Catalogue illustré des nouveautés de Printemps et d'Été est sous presse : aussitôt paru,
c'est-à-dire, vers le 5 avril courant, nous le remettrons ou l'enverrons gratis et franco à toutes les personnes
qui nous en feront la demande.

16 pages
de texte
95,000 Abonnés
COURS DE TOUTES LES VALEURS
Liste
de tous les tirages
FRANC
par an

LE FINANCIER DES COMMUNES
ORGANE
de la
BANQUE DES COMMUNES
DE FRANCE
15, Chaussée-d'Antin, Paris
EST ENVOYÉ GRATUITEMENT
pendant 3 mois sur demande adressée au Directeur

BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX

Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque) : 150 millions

BONS 5% DE CAISSE

Les Bons de Caisse rapportent 5% (sont à cinq
ans d'échéance. — L'intérêt est payable semes-
triellement, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque
année. Les Bons sont de 100 — 500 — 1,000
5,000 et 10,000 fr. Ils sont, à la volonté des
souscripteurs, au porteur ou nominatifs.
Les Bons nominatifs sont transmissibles par voie
d'endossement et munis de coupons d'intérêt au porteur.

OBLIGATIONS

La Société délivre, au
prix net de 465 fr.
des obligations entièrement
libérées, rapportant 5% de
l'intérêt annuel payable semes-
triellement. Ces Bons
sont remboursés à 500 fr.

GARANTIES DES TITRES

Emis par la BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

Les coupons des Obligations et des Bons de Caisse de la Banque Hypothécaire de France sont payés à Paris : au Siège
de la Société, rue de la Paix, n^o 4 ; à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, — à la
Société de Dépôts et de Comptes courants, — au Crédit Lyonnais, — à la Société Générale, — à la
Société Financière de Paris, — à la Banque de Paris, — à la Compagnie Algérienne, et dans les Départements, en Algérie et à l'Etranger, à toutes
les Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société
des LAITIERES DU RHONE
les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de
Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr. »
Beurre fin de table — 3 75

Qualités estampillées

QUINQUINA BRAVAIS
Extrait liquide concentré de Quinquina
TONIQUE, APERITIF, RECONSTITUANT
Préparé avec des écorces choisies et tirées, très exac-
tement dosé, concentré dans le vide, renferme la quan-
tité des moelles quinquina. Traitement par jour.
nomique. Deux cuillères à café suffisent par jour.
Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies,
Crampes et Tiraillements d'Estomac. Guérit :
Névroses, Névralgies, Affections nerveuses,
Fièvres rebelles.
DR. PRINCEP. A PARIS : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra
On trouve également le Fer Bravais et les Eaux Miné-
rales Naturelles de l'Ardèche, SOURCE du VERNET.